



## POSTULAT

**Auteur** PLR/FDP, par Alexandre Georges  
**Objet** Pour un portail d'e-administration unique  
**Date** 07/06/2021  
**Numéro** 2021.06.193

Le Canton du Valais affiche enfin la volonté de se doter d'une stratégie de digitalisation à la hauteur de son retard dans le domaine, avec la création d'un Service cantonal de la digitalisation et des crédits de l'ordre de 100 millions de francs sur plusieurs années. Au niveau communal, les initiatives sont dispersées et des disparités importantes apparaissent déjà.

Les investissements nécessaires au développement, à la sécurisation et à l'exploitation d'un portail d'e-administration cantonal ainsi que de 122 portails communaux vont être considérables et il est plus que probable que certaines Communes, en particulier les plus petites, renoncent tout simplement à développer de tels outils en raison de leur coût.

La multiplication de ces portails pose également un risque important du point de vue de la sécurité et de la protection des données. Ils constituent en effet un point d'attaque de choix pour des personnes mal intentionnées.

Pour toutes ces raisons, nous estimons qu'il est primordial que le Canton coordonne les efforts en matière d'e-administration, menant ainsi à la réalisation d'un portail unique pour les administrations cantonales et communales, cofinancé équitablement par le Canton et l'ensemble des Communes.

La développement d'un tel portail, outre d'importantes économies d'échelle, permettrait de :

- Disposer d'un point de contact unique pour l'ensemble des administrations cantonales et communales, facilitant ainsi grandement les démarches administratives de nos administrés,
- Favoriser le transfert automatique de dossiers numériques entre différentes administrations et différents services, y-compris entre Canton et Communes et pourquoi pas, à l'avenir, avec les autres Cantons et la Confédération,
- Améliorer la visibilité et le suivi des démarches administratives et du traitement des dossiers,
- Garantir aux Communes de toutes tailles de disposer du même niveau de services à la population dans le domaine de la e-administration,
- Offrir au citoyen qui souhaite déménager d'une Commune valaisanne à une autre la possibilité de conserver son compte sur le portail et de pouvoir réaliser la "portabilité" de sa domiciliation de manière simplifiée,

- Concentrer les efforts humains, techniques et financiers indispensables sur un seul système afin de bénéficier du plus haut niveau possible en matière de sécurité et de protection des données.

La mutualisation des services dans un portail unique permettrait également aux Communes de concentrer leurs efforts sur la modernisation de leurs systèmes informatiques, la formation de leur personnel ainsi que l'adaptation ou la réalisation de services spécifiques intégrés au portail unique si cela devait être nécessaire.

La création de ce portail sous la forme d'un partenariat public-privé, respectant ainsi l'obligation de réaliser des appels d'offres publics, permettrait également de bénéficier du savoir-faire de nos entreprises locales.

## **Conclusion**

Nous demandons au Conseil d'État d'intégrer à sa stratégie de digitalisation la création d'un portail unique d'administration pour l'ensemble des administrations cantonales et communales.